

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B - 1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 mai 2008

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Patrik Vandewalle.

Composition du bureau

Monsieur Patrik Vandewalle, choisi comme Président, et Monsieur Olivier Aldrin, choisi comme scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Compte tenu du nombre limité de participants, il n'est pas procédé à la nomination d'un Secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L' Echo » et le « Tijd » du 23 avril 2008 ;
- « Le Moniteur Belge » du 23 avril 2008.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 30 avril 2008.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur et détenteurs d'actions dématérialisées doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres ou, pour les actions dématérialisées, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
 - Cogefi a informé la société par courrier du 5 mai 2008 du blocage des 50 000 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 6 mai 2008 du blocage des 1 339 018 titres détenus par la Société Valgest ;
 - BNP Paribas Gestion de Fortune a informé la société par courrier du 6 mai 2008 du blocage des 200 005 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 13 mai 2008 du blocage de 57 800 titres détenus par Fortis Banque Luxembourg.
 - LCL Banque Privée a informé la société par télécopie du 14 mai 2008 du blocage des 100 000 titres détenus par Monsieur Jean-Philippe Roesch ;
 - Petercam a informé la société par télécopie du 14 mai 2008 du blocage des 582 792 titres détenus par la société Econocom International NV.
 - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 19 mai 2008 du blocage des 469 250 titres détenus par la société SCI Maillot Pergolèse ;

OK 

- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
 - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 13 mai 2008, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 12 278 968 actions qu'elle détient ;

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 15 077 833 actions sur les 25 800 000 actions composant le capital social sont représentées. Il en résulte que le quorum de présence requis par les articles 620 et 559 du Code des Sociétés est atteint puisque la moitié au moins du capital social est présente ou représentée.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2007 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2007 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2007 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Confirmation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat ;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007 ;
7. Renouvellement du mandat d'un Administrateur venu à échéance ;
8. Changement de représentant du Commissaire ;
9. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2007 ;
4. Proposition de distribution d'un dividende de 0,24 euro brut par action.
Affectation du bénéfice de l'exercice de 50 369 525,04 euros et du bénéfice de 26 031 739,04 euros reporté de l'exercice précédent :
 - à la distribution de dividendes pour 6 192 000 euros,
 - au résultat reporté pour 51 542 609,94 euros,
 - à la réserve légale pour 0 euros,
 - à la réserve indisponible pour actions propres pour 18 666 654,34 euros ;
5. Confirmer et ratifier les émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat en cours venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010, soit un montant de 115 000 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe ;
6. Accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 ;
7. Renouveler le mandat de Monsieur Jean-Philippe Roesch pour une durée de six ans, mandat qui prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 ;
8. L'Assemblée Générale prend acte de la communication qui lui a été faite du changement intervenu dans la personne du représentant de la société PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, actuellement désignée comme Commissaire de la Société : avec effet au 20 mai 2008, Monsieur Josy Steenwinckel remplace Madame Emmanuèle Attout.

JA

[Signature]

Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2007 (Annexes 4 et 5).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4. Affectation du bénéfice

Déclaration du Président

Suite à la réception de précisions comptables après le lancement des formalités de publication à la présente assemblée, une correction doit être apportée aux chiffres proposés sous le point 4 de l'ordre du jour (*Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende*), étant entendu que cette modification n'altère en rien le total bilan.

4. Proposition de distribution d'un dividende de 0,24 euro brut par action.

Affectation du bénéfice de l'exercice de 50 069 525,04 euros et du bénéfice de 25 527 474,04 euros reporté de l'exercice précédent :

- à la distribution de dividendes pour 6 192 000 euros,
- au résultat reporté pour 51 242 609,94 euros,
- à la réserve légale pour 0 euros,
- à la réserve indisponible pour actions propres pour 18 162 389,14 euros.

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 50 069 525,04 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 25 527 474,04 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 75 596 999,08 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes ----- 6 192 000 euros,
- résultat reporté -----51 242 609,94 euros,
- réserve légale-----0 euros,
- réserve indisponible pour actions propres --18 162 389,14 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du mois de juin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5. Confirmation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat

Confirmer et ratifier les émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat en cours venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010, soit un montant de 115 000 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7. Renouvellement du mandat d'un Administrateur venu à échéance

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Philippe Roesch, domicilié à 92150 Suresnes (France), 21 avenue de la Criolla, pour une durée de six ans. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Résolution 8. Changement de représentant du Commissaire

L'Assemblée Générale prend acte de la communication qui lui a été faite du changement intervenu dans la personne du représentant de la société PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, actuellement désignée comme Commissaire de la Société: avec effet au 20 mai 2008, Monsieur Josy Steenwinckel remplace Madame Emmanuèle Attout.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 9. Pouvoirs

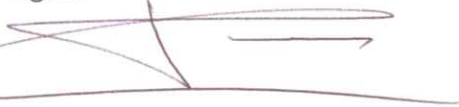
Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution :

- Au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,
- Au cabinet d'avocats Field Fisher Waterhouse LLP, afin d'effectuer toutes les formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, les formalités de publication qui s'y rapportent et de modification auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 30.

Signé,



Patrik Vandewalle
Président



Olivier Aldrin
Scrutateur

Annexes :

1. *Liste de présence*
2. *Procurations*
3. *Convocations et publications*
4. *Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2007*
5. *Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2007*
6. *Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2007*
7. *Rapport du Commissaire sur les comptes au 31 décembre 2007*